

Nombre de Conseillers	
En exercice : 29	
Présents : 22	Pour : 27
Procurations : 6	Bulletin nul : 1
Absent excusé : 1	
Votants : 28	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC
Séance du 11 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 5 juillet 2022

<p>PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, K BOMBRAÏ, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, J-A BIDET, F PINEL, S LEMAÎTRE, P PINEL, J-N RAGOT, K COSSET, A BOUJU, E ROINÉ, E COURTOIS, N BOISSIÈRE, P GUYOT, M HOLOWAN, D ALLAIS, W BOUDAUD, E CHINCHOLE</p> <p>PROCURATIONS : D JULIENNE à I CHARTIER, C IMPARATO à C MICHEL, P COUBARD à JP JOUTARD, B LEFORT à K BOMBRAÏ, F FERRÉ à M HOLOWAN, O PLOQUIN à W BOUDAUD</p> <p>ABSENT EXCUSÉ : L MÉNORET</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K COSSET</p>

OBJET : 2022-37 ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Monsieur le Maire explique qu'en application des articles L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Patrick DESCAMPS. Aucun autre conseiller municipal ne se porte candidat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 28

Nombre de bulletins :

Résultat :

- Patrick DESCAMPS : 27 voix
- Bulletin nul : 1

Monsieur Patrick DESCAMPS est élu 7^e adjoint.

La Secrétaire de séance,
Karen COSSET



POUR EXTRAIT CONFORME
À HÉRIC, le 11 juillet 2022
Le Maire,
Jean-Pierre JOUTARD



Le Maire :
informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2022-37 ELECTION NOUVEL ADJOINT

Date de transmission de l'acte : 18/07/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 18/07/2022

Numéro de l'acte : 20220718-02 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20220711-20220718-02-DE

Date de décision : 11/07/2022

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1. Election executif
5.1.2. fixation du nombre des adjoints, des vices-présidents, membres du bureau